

intérêts aussi importants. Je n'ai aucune objection à ce que nous lui payions ses frais. Si le gouvernement soumettait un crédit et disait qu'il est nécessaire que le Parlement lui vote une certaine somme, je voterais en faveur de la chose. S'il veut que nous payions son voyage aller et retour sur l'Atlantique pour faire son commerce de bois de construction en Angleterre, pourquoi la lui paierions-nous ? S'il veut un titre, ou deux titres, donnons-les lui, cela ne doit rien nous coûter. Donnons-lui tout ce qu'il aime ; mais, pour l'amour de Dieu ! qu'on lui enlève l'affaire du service rapide.

M. DAVIS (Saskatchewan) : Je propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée, et le débat, ajourné.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée, et la séance, levée à 11 heures et demie du soir.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Lundi, le 27 mars 1899.

M. L'ORATEUR ouvre la séance à 3 heures.

Prés.

### PETITION IRREGULIERE.

M. L'ORATEUR : J'attire l'attention de la Chambre sur le fait que la pétition demandant qu'un supplément de solde de vingt-cinq cents par homme et par jour soit accordé aux sous-officiers et aux soldats pendant les exercices, est irrégulière, car elle entraine la dépense directe de deniers publics.

### DEPUTE PRESENTE.

M. Louis-Julien Demers, député du district électoral de Lévis, est présenté par le premier ministre (sir Wilfrid Laurier) et le Solliciteur général (M. Fitzpatrick).

### RAPPORTS.

Rapport du secrétaire d'Etat, 1898 ; liste des employés des administrations publiques. (Le premier ministre).

Rapport du département de la Milice et de la Défense, année finissant le 31 décembre 1898.—(M. Borden, King).

### SEDUCTION ET ENLEVEMENT.

Bill (n° 2) modifiant le Code Criminel de 1892.—(M. Charlton).

### QUESTION DE PRIVILEGE.

M. DAVIN : Avant que l'on aborde l'ordre du jour, M. l'Orateur, j'attirerai votre atten-

M. POPE.

tion sur ce que je trouve dans le compte rendu des débats du 24 mars 1899. Je vois que le sténographe attribue ces mots à l'honorable ministre des Travaux publics (M. Tarte) :

Et un chenapan est un chenapan.

A ma connaissance, ces mots n'ont pas été prononcés par le ministre des Travaux publics (M. Tarte). S'ils l'eussent été, c'était une interruption à mon discours ; et, comme l'insinuation est claire, je m'en serais occupé immédiatement. On me dit que le ministre des Travaux publics a été trouver le sténographe et lui a fait insérer ces mots. Or, je désire demander au ministre des Travaux publics s'il les a prononcés. S'il les a prononcés, je veux qu'il les retire.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Je dirai, M. l'Orateur, que je me suis servi de ces mots. Je ne suppose pas que l'honorable député se les applique. J'aime à croire—je suis sûr de la chose—qu'il n'y a pas de chenapan dans la Chambre. C'est une phrase générale que j'avais le droit d'employer, tout comme l'honorable député a le droit de se servir d'autres phrases générales. Quant au fait que j'ai été trouver le sténographe, j'avoue, M. l'Orateur, que j'ai été le trouver. Je connais quelque chose du journalisme et du reportage, et, après avoir jeté un coup d'œil sur le rapport, j'ai constaté que les mots dont je m'étais servi n'y étaient pas insérés.

J'ai peut-être commis une erreur en allant voir le sténographe. Je lui ai demandé, en passant, s'il avait inséré mon observation. Il m'a dit que non. Je lui ai dit : "Je désire qu'elle soit insérée."

Si, en faisant cela, j'ai offensé la Chambre, j'en suis très peiné ; et comme nous commençons une semaine de pénitence, je vais me soumettre à tout châtement spirituel ou corporel que vous jugerez à propos de m'infliger, M. l'Orateur.

### ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bell (Prince) pour l'adoption d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session.

M. DAVIS (Saskatchewan) : Je n'avais pas l'intention, M. l'Orateur, de prendre part à ce débat, et je ne l'aurais pas fait n'eussent été quelques observations faites par l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Davin) pendant son discours de vendredi dernier. Il a jugé à propos de parler un peu de moi, et je crois donc de mon devoir d'attirer aussi brièvement que possible votre attention. Il a jugé à propos, comme il le fait généralement, de prendre sous sa protection les grands territoires de notre Nord-Ouest, depuis les grands lacs jusqu'au littoral du Pacifique, et il s'est donné comme